

Le bien vivre à Fargues



Bulletin d'information municipal - Octobre 2021

"La nouvelle équipe enseignante 2021/2022"



Mme BREIGNAUD (PS) - Mme BARUSSEAU (CM1) - Mme DUDREUIL (CM2) - Mr HUMBLOT (CE1) - Mme BATISTA (MS/GS) - Mme LABADIE (CP/CE1)
Mme AREHTS (GS/CP) - Mme SUDRAT (remplaçante) - Mr GONZALEZ (enseignant EFIV) - Mr FAURE (CE2 et directeur)

La rentrée scolaire s'est déroulée autour d'une équipe d'enseignants en grande partie renouvelée et emmenée par Monsieur Bruno FAURE, Directeur de l'école. Il a accueilli les enfants le jeudi 2 septembre avec des classes réparties comme suit :

- **Petites sections maternelles** : Mme BREIGNAUD accompagnée de Elisa DANGLADE – 21 élèves
- **MS/GS** : Madame BATISTA accompagnée de Julie BLANCHARD – 25 élèves
- **GS/CP** : Madame AREHTS accompagnée de Christine LEYMONIE – 22 élèves
- **CP/CE1** : Mme LABADIE - 19 élèves
- **CE1** : M. HUMBLOT – 24 élèves (nouvel enseignant)
- **CE2** : M. FAURE, Directeur – 26 élèves (nouvel enseignant)
- **CM1** : Mme BARUSSEAU – 24 élèves (nouvelle enseignante)
- **CM2** : Mme DUDREUIL – 21 élèves (nouvelle enseignante)

Cela fait un total actuel de 53 enfants en maternelle et 129 enfants en élémentaire soit un total de 182 enfants

Notons le rôle tenu par Mme Cécile SUDRAT qui assure le remplacement le mardi et le jeudi de M.FAURE, directeur, en décharge de Direction, de Mme BATISTA le lundi et de Mme BARUSSEAU le vendredi, ces dernières étant en 80% d'activité.

Mr Gonzalez s'occupe en collaboration avec les enseignants des classes concernées d'enfants de la communauté des gens du voyage implantés sur la commune et intervient spécifiquement auprès d'eux dans leur scolarité en fonction de leurs besoins.

Enfin la municipalité tient à remercier le personnel enseignant ayant quitté le groupe scolaire de la commune cette année, pour son investissement auprès de nos jeunes farguais.

Une mention particulière pour la directrice Mme Véronique TOULORGE qui a quitté l'institution pour prendre une retraite bien méritée.

La municipalité remercie donc Véronique pour son investissement et lui souhaite une très bonne retraite.



Le PERSONNEL TECHNIQUE

Nous terminons le tour d'horizon des employés de la commune de Fargues par les personnels techniques. L'équipe est composée de deux agents dont leurs missions sont multiples et variées, mais distinctes.



Stéphane FAYET, employé au sein de la commune depuis le 01/06/2018, après y avoir exécuté auparavant des missions d'intérim, est en charge des espaces verts.



Anthony BLANCHARD, arrivé à la commune le 01/06/2020, s'occupe de l'entretien des bâtiments communaux, routes, matériels ...

Il vous arrivera toutefois de croiser Anthony sur une tondeuse, ou bien Stéphane à effectuer des travaux d'entretien au sein de notre école, chacun étant polyvalent.

A noter enfin, nos deux agents sont parfois sollicités pour des tâches un peu moins habituelles à leurs spécificités, comme par exemple récupérer un chien errant sur le domaine public, ou bien le

ramassage d'objets divers, voire d'ordures ménagères sur le bord de nos routes communales.

En tout cas, nous pouvons être fiers et satisfaits des services rendus par nos deux garçons du « technique » qui font non seulement preuve de réactivité, de compréhension, mais aussi d'enthousiasme et de bonne humeur quotidienne. C'est un réel plaisir non seulement pour nos concitoyens, mais aussi pour les élus que de pouvoir compter sur des personnes telles que Stéphane et Anthony. Et pour tout cela, nous les remercions !

Ainsi se termine l'ensemble des articles consacrés à nos chers employés communaux. A travers ces diverses descriptions, nous avons voulu vous les faire mieux connaître. Au quotidien, chacun d'entre eux accomplit avec professionnalisme et compétence les tâches qui leurs sont confiées pour le bien-vivre de nos concitoyens Farguais.

Encore merci à tous.

KEVIN

Kevin LAMY a été embauché en contrat d'apprentissage au sein du service technique de la commune de Fargues, le 14 octobre 2019. Il a préparé un CAP « Jardinier Paysagiste » qu'il a obtenu avec mention en juin dernier. Après deux années passées au service de la commune, Kevin est devenu un élément indispensable de par ses qualités (ponctuel, volontaire, assidu, disponible) mais aussi de par ses qualités humaines. En effet, sa gentillesse, sa spontanéité et sa bonne humeur constante lui ont permis d'être apprécié de tous.

Au 1er septembre 2021, Kevin a eu l'opportunité d'aller travailler dans une collectivité voisine. L'ensemble des élus ainsi que ses collègues lui souhaitent bonne chance dans cette nouvelle aventure.





BRUITS de voisinage

Tous responsables Tous concernés

NUISANCES SONORES

Soyons tolérants et bienveillants entre voisins !!!

En cette période de vendanges, notre tranquillité rurale est mise à rude épreuve par l'activité de nos voisins viticulteurs en pleine récolte. Cette activité professionnelle est règlementée au même titre que les nuisances de voisinage par l'arrêté préfectoral de la GIRONDE du 22 avril 2016



Pour rappel, l'arrêté stipule :

« Article 4 : a) Par dérogation aux dispositions de l'article 3, les exploitants agricoles peuvent utiliser uniquement en période de récolte, les machines de récolte, moyens de transport et de réception des récoltes pendant les horaires et jours suivants :

- du lundi au samedi de 05h00 à 23h00,
- les dimanches et jours fériés de 07h00 à 20h00 »

Egalement :



« Article 5 : Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être exécutés que :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h30 et de 14h30 à 19h30,
- les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00,
- les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.



Article 6 : Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier les chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y

compris par l'usage de dispositifs dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive. »

Règlementation en la matière :

- Article 1243 du Code Civil ;
- Article R.1337-7 du Code de la santé publique ;
- Article 222-16 du Code Pénal ;
- Les arrêtés municipaux et préfectoraux éventuels

2021...

Bicentenaire de la mort de l'Empereur.



2021 ANNÉE NAPOLEON

Napoléon Bonaparte, né le 15 août 1769 à Ajaccio et mort le 5 mai 1821 sur l'île Sainte-Hélène, est un militaire et homme d'État français, premier empereur des Français du 18 mai 1804 au 6 avril 1814 et du 20 mars au 22 juin 1815, sous le nom de Napoléon Ier.

Dans le cadre du Bicentenaire, une exposition est organisée par la section Patrimoine du Foyer Rural.

Elle aura lieu dans
l'église de Fargues
du mardi 19 octobre 2021
au samedi 23 octobre 2021
de 10h à 18h.



CRUMBLE AUX POMMES

Ingrédients :

1kg de pomme
150g de farine
250g de sucre semoule
1 c. à c. rase de cannelle en poudre
75g de beurre
(+ 1 noisette pour beurrer le plat)
Glace à la vanille

ETAPE 1

Préchauffer votre four à thermostat 8.

ETAPE 2

Eplucher, épépiner et couper les pommes en gros morceaux. Les faire réduire à feu fort 2 min avec une cuillerée à soupe d'eau puis maintenir la cuisson à feu doux pendant 7 à 8 min.

ETAPE 3

Ecraser les derniers gros morceaux de pommes à la fourchette. Mélanger les pommes avec 125g de sucre et 1/2 cuillère à café de cannelle. Verser ce mélange dans un plat à gratin beurré.

ETAPE 4

Travailler énergiquement le beurre. Incorporer le reste du sucre et de la cannelle, ainsi que les 150g de farine, puis travailler le tout avec les doigts afin d'obtenir un sable grossier.

ETAPE 5

Répartir sur la compote et cuire au four 25min (grille centrale)

Vous souhaitez nous contacter ?

 Mairie de Fargues
13, route des écoles
33210 FARGUES
05 56 63 31 42
mairie-fargues@wanadoo.fr

En cas d'urgence ...

Robert RONCOLI, Maire :
06 08 26 52 79
Jean Jacques MERINO, Adjoint :
06 80 14 90 74

Pour rester informé de l'actualité de Fargues, rejoignez nous sur ...



www.fargues-de-langon.com



Fargues de Langon



Application Panneau Pocket
(gratuite)

Directeur de la publication et coordination :
Bruno Gérard
Mairie de Fargues : 05 56 63 31 42
Graphisme et Impression : AD2C - Toulonne
Dépôt légal à parution